

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article111>

Les sciences dans la circulaire de préparation de la rentrée 2005

- Archives - 2005-2006 -

Date de mise en ligne : jeudi 1er septembre 2005

Copyright © Sciences41 - Tous droits réservés

Des extraits de la circulaire à propos des sciences.

Sommaire

- [I - Élever le niveau de formation de tous les élèves](#)
 - [II - Développer l'éducation à la responsabilité](#)
-

I - Élever le niveau de formation de tous les élèves

1 - À l'école primaire

...

La rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école représente une autre priorité de l'école primaire. Conformément aux programmes, la démarche d'investigation inspire la pédagogie des sciences. Le développement de réelles activités expérimentales par les élèves, qui ne soient pas de simples manipulations à partir de consignes, et la généralisation du carnet d'expériences qui doit accompagner chaque élève durant sa scolarité primaire, sont encore à mettre en oeuvre dans de nombreuses classes.

L'effort de formation des enseignants doit être poursuivi pour les maîtres du cycle 3 déjà très largement mobilisés ; il doit être engagé ou renforcé pour les maîtres de maternelle et du cycle 2. D'ici trois ans, le nombre de bénéficiaires de formations en sciences devra avoir doublé.

Afin d'aider les équipes pédagogiques, chaque circonscription du premier degré devrait comprendre à court terme une ou plusieurs écoles ressources en sciences dans ce cadre. Le site Eduscol proposera des analyses d'expériences réussies qui pourront être adaptées en fonction des contraintes et des opportunités locales. En s'appuyant sur la Charte pour l'accompagnement en sciences et en technologie à l'école primaire, diffusée en 2004, un partenariat avec des organismes ou des personnes individuelles pourra aider à la production de ressources scientifiques et technologiques.

...

6 - La formation continue des enseignants

Ces orientations doivent être prises en compte par les plans académiques de formation arrêtés par les recteurs. Des séminaires sont organisés au niveau national par la DESCO autour des priorités ministérielles à l'intention des personnels qui ont à la concevoir, l'encadrer et la mettre en oeuvre.

Les actions de formation doivent accompagner prioritairement :

L'évolution des contenus d'enseignement :

- à l'école, particulièrement ..., le développement de la démarche expérimentale des sciences, ...
-

II - Développer l'éducation à la responsabilité

...

2 - Développer la responsabilité des élèves

...

Généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable

Depuis la rentrée 2004, l'éducation à l'environnement pour un développement durable fait partie intégrante de la formation initiale de tous les élèves, de la maternelle à la terminale, comme le précise la circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004. L'étude de l'environnement dans la perspective du développement durable doit amener tous les élèves à prendre conscience aussi bien des phénomènes naturels que des phénomènes de société qui interagissent. Cette éducation ne constitue nullement une nouvelle discipline mais doit s'ancrer dans les programmes des disciplines existantes et croiser leurs approches pour prendre en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales. Les équipes pédagogiques veilleront à coordonner leurs interventions pour offrir aux élèves un parcours progressif et adapté à leur âge d'acquisition des notions, compétences et comportements liés à cette éducation. La Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution (révision du 1er mars 2005), doit être présentée aux élèves des lycées.

Poursuivre la mise en oeuvre du programme quinquennal de prévention et d'éducation relatif à la santé des élèves

" Parmi les axes à développer prioritairement figurent :

- la mise en oeuvre, de la maternelle au lycée, des actions d'éducation à la santé. Un référentiel d'éducation à la santé élaboré en collaboration avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé sera diffusé dans les établissements scolaires dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2005-2006 ;
-

[Pour consulter l'intégralité de la circulaire](#)